

EXPLICATION PERSONNELLE.

M. PERRY : Je désire attirer l'attention de la Chambre sur un écrit publié dans le *Mail and Empire* du 25 avril dernier, et qui donne un compte rendu erroné de ce que j'ai dit au sujet du transport de la malle entre l'île et la terre ferme.

M. FORATEUR : Je rappellerai à l'honorable député la règle qui défend la lecture de tout écrit commentant un débat qui a eu lieu dans cette chambre.

M. PERRY : On a prétendu que j'avais dit que la population de l'île avait l'intention de se séparer de la Confédération si on ne construisait pas un tunnel entre l'île et la terre ferme. Je n'ai jamais rien dit de semblable et je déclare que cet écrit est faux et malicieux. J'ai dit que cette population était loyale au gouvernement du jour, loyale à la constitution, et je considère qu'il est de mon devoir, au nom du parti libéral de l'île de déclarer que les libéraux de cette province sont aussi loyaux qu'aucun sujet canadien. J'espère qu'à l'avenir on ne publiera plus d'écrit comme celui-là.

VOIES ET MOYENS—LE BUDGET.

M. FOSTER : Je propose—

Que la Chambre se forme en comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Dans mon exposé budgétaire de l'an dernier j'estimais le revenu probable de l'exercice courant à \$36,500,000. Le revenu réel a été de \$36,374,693, soit \$125,307 de moins que mon estimation. Si l'on examine les chefs d'où proviennent les diminutions et les augmentations du revenu pendant le dernier exercice on voit que la douane a rapporté \$19,198,114 ce qui est de \$1,753,889, au-dessous des recettes de la douane durant l'exercice précédent. L'accise a rapporté \$8,381,088, soit une augmentation de \$13,724 sur l'exercice précédent. On a perçu, de sources diverses, \$8,795,489, soit une diminution de \$51,751. Le total des diminutions, comparé à l'exercice précédent, a été de \$1,793,915.

Depuis quelques années on a pris l'habitude de donner séparément les item d'augmentation et de diminution, et je suivrai cette coutume aujourd'hui encore. Si l'on compare l'exercice de 1894 avec celui de 1893, on voit qu'il y a eu diminution dans les articles suivants :

Ale, bière et porter.....	\$ 2,654
Animaux sur pieds.....	12,252
Livres, revues et autres publications n. a. s.....	15,217
Cuivre et objets manufacturés en.....	20,551
Céréales.....	1,725
Briques et tuiles.....	4,477
Tapis et nattes.....	4,477
Ciment.....	3,894
Horloges et ressorts d'horloges.....	4,207
Charbon de terre et coke.....	147,860
Cuivre rouge et objets manufacturés en.....	26,060
Coton et articles manufacturés en.....	156,775
Drogues, teintures, produits chimiques et médicaux.....	70,261
Poterie et porcelaine.....	13,110
Objets de fantaisie.....	21,384
Lin, chanvre, jute et objets en.....	48,705
Gants et mitaines.....	12,192
Or et argent, objets en.....	3,529
Poudre à canon et autres produits explosibles.....	10,625
Gutta percha et caoutchouc, articles en.....	50,370
Chapeaux, casquettes et bonnets.....	31,366
Fer et acier, articles en.....	421,683

Plomb et articles en.....	\$14,569
Cuir et.....	58,828
Métaux, composés et autres.....	12,594
Instruments de musique.....	19,622
Huile (à l'exception du pétrole), kérosine et leurs produits.....	19,982
Toile cirée.....	12,400
Peintures et couleurs.....	9,440
Papiers et articles manufacturés en.....	72,217
Cornichons, marinades et sauces de toutes sortes.....	15,277
Presses à imprimer.....	8,365
Sel.....	3,920
Soie, articles manufacturés en.....	83,158
Savon de toute sorte.....	6,606
Épices.....	5,774
Pierre et articles fabriqués en.....	2,541
Sucre, mélasses.....	2,760
Tabac.....	10,153
bonbons et confiseries.....	4,749
Térébenthine, esprit de.....	3,369
Montres et parties de.....	8,091
Bois et articles manufacturés en.....	56,559
Laine.....	432,515
Autres marchandises imposables.....	132,472

D'un autre côté, les articles suivants ont donné un revenu plus élevé qu'en 1893 :

Arrowroot, biscuits, riz, macaroni.....	\$2,370
Voitures.....	23,723
Broderies.....	11,340
Poissons et leurs produits.....	4,617
Fruits et noix, secs.....	52,569
verts.....	63,317
Verre et articles manufacturés en.....	2,380
Huiles, pétrole, kérosine et leurs produits.....	22,537
Emballage.....	9,852
Provisions : beurre, fromage, saindoux et viandes.....	28,478
Graines et racines.....	3,967
Vins et spiritueux.....	58,284
Sucre de toute sorte.....	11,894
Thé.....	8,737
Légumes.....	6,523

Comme je viens de le dire, l'autre source de revenu, l'accise, a donné une légère augmentation en 1894. On remarquera que les diminutions sont assez généralement réparties sur toute la ligne des importations ; les augmentations sont celles que je viens de mentionner et portent sur un nombre d'articles plus restreint.

Dans les tableaux du commerce deux ou trois points méritent d'être commentés. Le total des importations a été de \$8,611,047 de moins élevé que durant l'exercice précédent. La diminution dans l'importation des marchandises imposables a été de \$7,094,389. L'ensemble des importations de marchandises a été moindre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dans le total de l'importation, incluez-vous la monnaie et les lingots ?

M. FOSTER : Oui, dans l'importation totale. L'importation des marchandises—qui ne comprend pas la monnaie et les lingots—a diminué de \$6,099,919, mais dans l'importation des marchandises non imposables, il y a eu une augmentation de \$994,470.

En recherchant les causes de la diminution dans les recettes de la douane, on voit qu'elles sont au nombre de trois : la diminution dans la consommation, la baisse dans les prix et, avec cela, ou par suite de cela, la perte de revenu que la baisse dans les prix entraîne lorsqu'il s'agit de droits *ad valorem*. Quelques-uns ont pu être sous l'impression que la diminution dans le revenu provenait, en grande partie, d'une diminution dans la consommation, mais si l'on tient compte des chiffres que je viens de donner quant à l'importation des marchandises imposables, surtout, et si l'on tient

compte aussi de l'abaissement des prix, abaissement admis et reconnu, on arrive facilement à la conclusion que la somme en quantité de marchandises importées pendant l'exercice 1893-94, est de très peu de chose, au-dessous de l'importation de l'exercice précédent.

J'attribue donc la plus grande partie de la diminution dans les recettes de la douane à l'abaissement dans les prix des marchandises importées, et, par suite, à la diminution des droits prélevés sur ces marchandises dépréciées.

Cela est facile à démontrer. Supposons que nous importions pour \$70,000,000 de marchandises importables et qu'il se produit une baisse de 5 pour 100 dans la valeur de ces marchandises, comparées

aux prix de l'année précédente; si la première année le taux des droits était de 30 pour 100, les mêmes droits prélevés sur des marchandises évaluées à 5 pour 100 de moins, produiront une recette considérablement diminuée.

C'est à cette cause qu'il faut, dans mon opinion, attribuer la très grande partie de la diminution des recettes de la douane.

En passant à l'accise, on constatera aussi une légère diminution dans le rendement de l'impôt sur les spiritueux. Le tableau comparatif suivant donne le résultat des opérations de l'année, pour les produits qui sont ordinairement classés sous ce titre; il donne la quantité livrée à la consommation et le chiffre des droits perçus.

	Quantité.	Quantité.	Droit.	Droit.	Augmen- tation.	Diminu- tion.
	1893.	1894.	1893.	1894.	1894.	1894.
Spiritueux Galls.	2,747,597	2,754,607	\$4,139,906	\$4,131,387	7,919
Malt Lbs.	50,082,751	51,311,206	1,001,655	950,815	50,840
Cigares..... No.	114,668,809	115,892,857	681,628	689,184	7,556	
Cigarettes No.	42,870,100	55,143,500	64,305	82,715	18,410	
Tabac et tabac en poudre. Lbs.	10,000,062	9,837,084	2,379,812	2,364,153	15,659
			\$8,266,706	\$8,218,254	25,966	74,418 48,452

On voit que les droits perçus ont quelque peu diminué, mais nous avons suffisamment retiré des alcools méthyliques pour obvier à cela, et même nous donner le léger excédent de \$13,725 que j'ai déjà mentionné. La diminution de \$50,840 sur le malt, est due à l'abaissement des droits sur ce produit. Dans l'ensemble, l'accise indique une faible augmentation de \$13,725, provenant des profits réalisés sur la vente des alcools méthyliques, une industrie qui s'exerce sous la surveillance du département de l'accise.

On a l'habitude de donner tous les ans un état comparatif de la consommation, par tête, des spiritueux, de la bière, du vin et du tabac.

	Spiritueux.	Bière.	Vin.	Tabac.
Moyenne depuis 1867.....	1'087	2'832	137	2'154
en 1892-93.....	740	3'485	094	2'314
en 1893-94.....	742	3'722	089	2'264

Pour cette année ces chiffres sont: pour les spiritueux, 742; la bière, 3'722; le vin, 089; et le tabac, 2'214, ce qui donne une faible augmentation pour les spiritueux, une augmentation considérable pour la bière, une faible diminution pour le vin, et une faible diminution pour le tabac. Si l'on compare la consommation, par tête, en 1893-94, avec celle de 1867, on constate que la consommation des spiritueux a diminué d'environ 31 pour 100; que celle des vins a diminué de 35 pour 100, et que la consommation de la bière a augmenté notablement, et celle du tabac, très peu.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Puis-je savoir à quel chiffre vous fixez la population actuelle du Canada, pour faire ces calculs?

M. FOSTER: La population actuelle du Canada dépasse 5,000,000, mais j'ai oublié le chiffre exact. Notre autre source de revenu est comprise sous le titre de "Divers" où il y a une diminution de \$51,751, mais ici il ne faut pas oublier que pendant l'exercice de 1892-93, nous avons retiré de ce chef \$319,775 de plus qu'pendant l'exercice précédent; de sorte que le revenu que nous recevons des divers

travaux et placements, est encore d'environ \$270,000 plus élevé que le revenu de toute autre année avant 1892-93; et la diminution totale de \$51,751, entre le dernier exercice et l'exercice courant est plus qu'expliquée par la baisse anormale qui s'est produite dans les amendes, les confiscations et les saisies.

Ainsi, si l'on tient compte de ces causes, le revenu provenant de sources diverses a été plus considérable en 1893-94, qu'en 1892-93, et plus considérable que pendant toute autre année depuis la Confédération.

Cette particularité mérite d'être notée. L'étude des documents officiels démontre que bien qu'il y ait eu diminution dans les recettes du ministère des Pêcheries, qui sont variables, et qui ont été comparativement très élevées l'année précédente, ainsi que dans les amendes, les confiscations et les saisies, nous constatons cependant que le casuel, les recettes de l'inspection du bois, celles du gaz, l'intérêt sur les placements, les recettes des assurances, et du travail des détenus, les recettes des bureaux de postes, ont tous augmenté; la diminution dans les travaux publics, qui comprennent aussi les chemins de fer et les canaux, n'a été que de \$58,700; et malgré tout, le revenu provenant de cette source est encore le plus élevé de tout depuis 1867, si on en excepte 1889-90 et 1892-93. Les recettes sous le chef de "Divers" pourraient aussi bien s'appeler des profits, puisqu'elles proviennent de nos travaux publics, nos chemins de fer, des bureaux de poste et de nos placements; à ce titre elles sont un indice assez sûr de l'état des affaires et de la situation financière du pays.

Il est consolant de voir que durant l'exercice 1893-94 qui a été marqué dans le monde entier par la dureté des temps, et dont nous avons aussi essuyé notre part, nos revenus, sous ce chef, ont été plus élevés que ceux de toutes les années précédentes, et plus élevés qu'en 1892-93, si on tient compte de la diminution survenue dans les confiscations, les amendes et les saisies.

Je parlerai maintenant des dépenses de l'exercice 1893-94. Elle s'élevait à \$37,585,025, soit \$770,972 de plus qu'en 1892-93. Au premier abord, cela peut paraître une preuve d'extravagance de la part d'un gouvernement pendant un temps de crise, un manque de prudence et de prévoyance dans l'administration des affaires.

Mais si on examine les causes de cette augmentation, on voit qu'il y a une autre raison à ce résultat.

Dans cette augmentation de \$770,972 dans les dépenses, il y a \$405,707 qu'il faut mettre au compte de l'intérêt sur notre dette, \$35,846, versées au fond d'amortissement, et \$270,889 payées en subventions aux provinces, par le trésor fédéral.

Ces trois items seuls, forment un total de \$712,442, soit à peine \$58,530 de moins que le chiffre de l'augmentation entière de 1893-94, sur 1892-93.

Sur ce point, il y a encore autre chose à considérer. Autrefois, dans certaines branches du service civil, on se créait des recettes en vendant le produit de l'établissement, et avec cet argent on achetait de nouveaux matériaux pour continuer la fabrication : à la fin de l'année, le surplus était versé entre les mains du receveur général.

Il y a deux ans, on a jugé à propos de changer ce système, en demandant un crédit pour chaque dépense et en obligeant les employés à remettre immédiatement au receveur tout ce qu'ils retirent.

Sous ce chef, se trouvait la fabrication des alcools méthyliques dont les dépenses, dans l'exercice 1893-94, sont de \$88,654, pendant qu'elles ne paraissent pas du tout dans l'exercice précédent. Comme ces alcools nous ont rapporté dans l'année au delà de \$100,000, ces \$88,000 ne constituent pas un excédent de dépenses.

Le même raisonnement s'applique aux sommes confiées au ministère de l'Agriculture pour l'achat et la vente des produits de l'industrie laitière. Sous ce chef on a voté \$36,000 l'année dernière contre \$6,000 l'année précédente. Ainsi, bien que cette somme apparaisse dans les dépenses et contribue apparemment à leur augmentation, ce n'en est pas une en réalité. C'est plutôt ce qu'on pourrait appeler des déboursés que nous faisons et qui nous reviennent sous une autre forme. Avant, ces mêmes déboursés étaient faits et revenaient sans qu'il y eut de crédit spécial de voté, tandis que cette année une estimation a été faite et un crédit a été voté.

On peut en dire autant, jusqu'à un certain point, de \$74,210 dépensées pour l'outillage et l'approvisionnement de la fabrique de fil d'engergage au pénitencier de Kingston. Cela est une dépense extraordinaire. L'an dernier, il n'y avait aucune recette à mettre en regard, mais c'était une dépense destinée à produire des recettes ; à venir au 31 mars de cette année, nous avons retiré \$16,400 des ventes faites au pénitencier et on calcule que la saison qui vient de commencer rapportera \$40,000.

Il y a aussi un excédent de dépense de \$96,058 pour les postes et un autre de \$13,428 pour primes et change au sujet de la dette ; mais en regard de cela nous avons une augmentation de recette de \$35,800 aux postes et de \$24,000 sur des primes et le change.

En résumé, la position est celle-ci : bien que pour l'exercice 1893-94 il y ait une augmentation de

dépenses de \$770,972, \$712,442 sont statutaires, pour l'intérêt sur la dette, le fonds d'amortissement, et les subventions aux provinces et \$198,864, sont des dépenses extraordinaires pour la fabrication de l'alcool méthylique, des avances faites à l'industrie laitière, l'installation d'une fabrique de fil d'engergage, qui autrefois n'étaient pas compris dans les estimations, mais qui y ont été mis l'an dernier et auxquels, nous avons à apposer, comme recettes, \$101,000 provenant de l'alcool méthylique, \$36,000 pour les produits de l'industrie laitière, et \$56,000 pour la vente des produits de la fabrique de Kingston.

Par contre, on constate une diminution de dépenses dans les frais d'administration, pour les pêcheries, la législation, l'entretien des phares et le service des côtes, la milice, les dépenses diverses, la police à cheval, les pensions, la police fédérale, les chemins de fer et canaux, le fonds de retraite, la falsification des aliments, l'inspection du bois et l'administration des terres fédérales.

Il y a eu augmentation dans l'intérêt et le fonds d'amortissement, qui sont réglés par le statut, dans l'administration de la justice, aussi, en grande partie réglée par le statut, dans l'agriculture, grâce aux avances faites à l'industrie laitière, sans lesquelles il n'y aurait pas d'augmentation, quelques augmentations dans le gouvernement civil, les explorations géologiques, l'immigration, la quarantaine, les Sauvages, les subsides pour le transport de la malle, l'hôpital de marine, le service maritime et fluvial, les pénitenciers, les travaux publics, les subventions aux provinces, réglées par le statut, la douane, l'accise, les postes, les poids et mesures. Avec un revenu de \$36,374,693, il nous a manqué, pour faire face à une dépense de \$37,585,025, \$1,210,332, qui est le chiffre exact de cet hôte malencontreux, comme on a appelé le déficit.

Mais il ne faut pas perdre de vue que si dans les opérations de l'année, on constate un déficit de \$1,210,332, on a inclut dans les dépenses une somme de \$2,131,360 qui a été versée au fonds d'amortissement, ce qui diminue la dette d'autant. Ainsi, le résultat des opérations de l'exercice dernier est simplement celui-ci : avec le revenu nous avons fait face à toutes les dépenses, à part celles qui doivent être mises au compte du capital et nous avons porté \$921,028 au débit de notre dette.

Une autre considération qui sera peut-être à sa place ici, c'est qu'en dépit de ce déficit de \$1,210,332, nous avons, de 1887-88 à 1893-94 un surplus net de \$7,476,843.

Un autre point important, c'est que pendant l'exercice 1893-94, 303,793,677 livres de sucre ont été importées au Canada pour la consommation. Si les droits qui existaient en 1890-91, et qui ont été ensuite abolis, avaient été prélevés sur le sucre importé l'an dernier, cela aurait produit une somme de \$4,821,205. Cela aurait complètement comblé le déficit, tout en nous laissant \$3,610,873 à appliquer au paiement de la dette, ou à ajouter au capital.

Le résultat pratique pour les contribuables c'est que pendant qu'ils ont eu à payer \$38,324 comme intérêt sur le déficit, ils ont économisé une somme de \$4,821,205.

Les dépenses au compte du capital en 1892-93 et 1893-94, ont été comme suit :—

	1893-94.	1892-93.	Augmentation ou diminution.
Chemins de fer et C.	\$3,612,913	\$2,782,490	+ 830,423
Travaux publics.....	102,058	181,877	— 79,819
Terres fédérales.....	149,146	115,088	+ 34,108
	\$3,864,118	\$3,079,406	\$ 784,712
Subv. aux ch. de fer.	1,229,585	811,394	— 418,491
	\$5,094,003	\$3,890,800	\$1,203,203

Au 30 juin 1894, notre dette était de \$246,183,029, formée comme suit :—

	Dette.
Dépenses au compte du capital.....	\$5,094,003
Service de la dette.....	330,353
Déficit.....	1,210,332
	6,634,689
Moins fonds d'amortissement.....	\$2,131,360
Transports et remises.....	1,339
	2,132,700
A ajouter.....	\$ 4,501,989
Dette au 30 juin 1894.....	246,183,029

Sir RICHARD CARTWRIGHT: C'est peut être le temps de nous dire pourquoi vous avez chargé \$330,000 pour le service de la dette, l'an dernier.

M. FOSTER: Je donnerai ces explications lorsque j'aurai à parler de l'emprunt dans un instant. L'augmentation de la dette l'an dernier a été de \$4,501,989. Si on ajoute à cela les augmentations successives qui ont eu lieu depuis 1890 à 1894, inclusivement, nous nous trouvons avec une augmentation totale de \$8,652,987, soit une moyenne de \$1,730,597 par année.

Mais dans le cours régulier des affaires toute cette somme ne serait pas considérée comme une augmentation de la dette.

Il y a trois manières de faire un emprunt. On peut le mettre sur le marché de manière à réaliser

une prime; on peut aussi s'arranger de manière à le vendre au pair, et enfin on peut l'émettre au-dessous du pair, et ce dernier moyen, presque sous tous les rapports, est considéré comme étant de beaucoup le plus avantageux.

Mais si on emploie ce dernier moyen, l'escompte que l'on paie est mis et a toujours été mis au compte du capital, et cependant cet escompte n'est que le résultat de ce que l'on considère comme la manière la plus avantageuse de flotter l'emprunt.

On peut payer ou ne pas payer cet escompte, qui au fond, n'est en réalité qu'un paiement anticipé d'intérêt; on n'aurait pas à le payer si l'emprunt avait été émis à un taux plus élevé et sans escompte.

Ces sortes de dépenses, se rapportant à l'emprunt, ont été de \$330,353 en 1893-94; de \$139,951, en 1892-93; et de \$1,122,541 en 1891-92. Il y a eu aussi le transfert des obligations du chemin de fer de la Rive Nord, qui est une simple opération de tenue de livres. Ces obligations ne nous rapportaient rien, bien qu'elles fussent inscrites à l'actif, et partant, lorsqu'elles furent rayées des livres, elles purent comme une addition à la dette; mais en réalité elles constituent un actif, et le montant transféré est de \$970,000.

L'escompte sur les emprunts et ce transfert forment un total de \$2,662,845. Si l'on retranche cela de l'ensemble de la dette contractée de 1890 à 1894, il ne reste plus que \$6,090,142, soit une moyenne de \$1,198,028 par année.

Le point que je veux faire ressortir est celui-ci: d'abord la moyenne de l'augmentation de la dette pendant ces cinq exercices est très peu élevée, \$1,730,597. Le capital dépensé rien que pour le creusement et l'élargissement des canaux s'est élevé à \$8,868,343, plus que tout ce qui a été ajouté à la dette entre 1890 et 1894.

Je vais m'occuper maintenant des recettes et dépenses pour 1894-95.

RECETTES ET DÉPENSES, 1894-95

Revenu total pour 1893-94.....	\$36,374,693	Dépenses totales.....	\$37,585,025
Revenu jusqu'au 20 avril 1894.....	29,261,171	Dépenses jusqu'au 20 avril 1894.....	25,085,570
do 1895.....	26,266,757	do 1895.....	25,984,658
Revenu, 20 avril 1894 jusqu'au 30 juin 1894.....	7,113,521	Dépenses, 20 avril 1894, jusqu'au 30 juin 1894....	12,499,454
	33,380,278		38,484,113
A ajouter, surplus anticipé.....	419,722	A diminuer, baisse probable dans les dépenses..	184,113
Total du revenu actuel et probable, 1894-95.....	33,800,000		38,300,000
Déficit prévu.....	4,500,000		

Il existe certains indices d'amélioration qui m'autorisent, je crois, à compter sur une augmentation appréciable dans les recettes de la douane pendant la période de l'exercice courant que je viens de mentionner. Après avoir bien étudié la question, je porte cette augmentation à \$500,000 en chiffres ronds. Mais pour rendre la chose plus claire et éviter une multiplication de chiffres, je ne mets que \$419,722, ce qui donne un revenu total pour l'exercice courant, d'après ce qu'il est déjà et ce que je prévois qu'il sera, de \$33,800,000.

D'un autre côté, j'ai fait une étude attentive de tous les travaux en voie de construction, et après un examen consciencieux, pour ne pas m'exposer à une sous-évaluation, j'ai calculé qu'il y aura une diminution de \$184,113 dans les dépenses, compa-

rées à celles de l'an dernier. Ceci porte les dépenses totales à \$38,300,000. Alors, à l'aide d'une simple opération d'arithmétique que tout le monde peut faire, on arrive à un déficit anticipé de \$4,500,000 pour l'exercice courant.

On a sans doute remarqué aussi que les dépenses du présent exercice, à venir jusqu'au 20 avril, dépassent de beaucoup celles de la même période de l'exercice précédent.

Je vais donner les principaux chefs d'augmentation pour faire voir que ce ne sont pas des dépenses facilement contrôlables. L'intérêt sur la dette est responsable de l'augmentation pour une somme de \$179,203; la législation, revision des listes électorales, \$155,566. L'arrangement conclu avec l'Angleterre et qui est actuellement en voie d'exécution

à Esquimalt entre pour une autre somme de \$143,356 dans cette augmentation. Les subventions aux provinces, pour \$178,957; l'accise, au chapitre de l'alcool méthylique, pour \$64,989. Nous arrivons ainsi à un total de \$722,072, dont une partie est réglée par le statut, une autre partie est le résultat d'un engagement pris envers l'Angleterre, au sujet d'Esquimalt, et une autre pour l'accise, n'est qu'une question de tenus de livres, puisque cet argent nous revient sous une autre forme, comme je l'ai expliqué. L'augmentation dans les frais de législation est due à la revision des listes électorales.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Combien de temps dureront les dépenses à Esquimalt ?

M. FOSTER : Je crois que dans un an tout sera terminé, ou à peu près—je parle des dépenses extraordinaires; avec cela, il y a l'entretien de l'école d'artillerie de marine, qui est maintenu à frais communs.

Si on recherche la cause de la diminution dans les recettes de la douane, on voit que les marchandises entrées pour la consommation, jusqu'au 1er avril 1894, se sont élevées à \$86,370,739 et jusqu'au 1er avril 1895, à \$78,126,603, soit une différence en moins de \$8,244,136 pour l'exercice courant. La plus grande partie de la diminution dans le revenu doit être mise au compte de la diminution dans la consommation; et cependant, si l'on tient compte de la baisse survenue dans les prix—baisse que l'*Economist* de Londres, un journal très conservateur et très fiable, évalue à $7\frac{1}{2}$ pour 100 pour l'année—on constate qu'au point de vue de la quantité, la consommation, cette année, n'a pas été beaucoup au-dessous de celle de l'an dernier. On constatera aussi avec satisfaction qu'à venir jusqu'à la date que j'ai mentionnée, avril 1895, nos exportations dépassent d'un demi-million de piastres celles de la même période de l'exercice précédent.

Ainsi, la principale raison de la diminution des recettes de la douane cette année, est la même que j'ai donnée pour l'an dernier : la baisse considérable dans les prix et la réduction des droits. Cette réduction de droits tient à diverses causes, d'abord la réduction opérée l'an dernier, la substitution des droits *ad valorem* aux droits spécifiques dans beaucoup de cas, la plus faible somme de droits perçus sur des marchandises dépréciées et sujettes à un droit *ad valorem*, et la plus grande quantité de marchandises admises en franchise, et qui autrefois étaient impossibles.

A l'encontre du déficit de \$4,500,000 de cette année, il y a aussi l'excuse que j'ai donnée pour celui de l'an dernier. Si l'on prend le résultat connu de l'exercice courant, avec une estimation approximative pour ce qui reste de l'exercice, nous aurons en 1894-95 une importation de 310,000,000 de livres de sucre pour la consommation. Si ce sucre avait été soumis aux mêmes droits qu'en 1890-91, il aurait produit une recette de \$4,900,000, de sorte que si l'on avait laissé ce droit intact, même en opérant toutes les autres réductions qui ont été faites, il nous en resterait assez pour combler le déficit et porter une faible somme au compte du capital. La position du contribuable est celle-ci : il a gardé dans sa poche, grâce à l'abolition de ce droit, \$4,900,000 qu'autrement il lui aurait fallu déboursier, et l'intérêt qu'il a à payer pour combler le déficit est de \$142,500, c'est-à-dire qu'il a payé

\$142,500 en intérêt sur le déficit et s'est épargné environ \$5,000,000 en taxes.

Les dépenses au compte du capital, jusqu'au 20 avril 1895 sont : chemins de fer et canaux, \$1,967,435; travaux publics, \$71,021; terres fédérales, \$69,508; subventions aux chemins de fer, \$1,226,613—en tout \$3,330,579. Les prévisions sont que d'ici à la fin de l'exercice, il sera encore dépensé \$1,669,421 à compte du capital, ce qui portera l'ensemble de l'estimation à \$5,000,000 pour tout l'exercice.

Si on ajoute à cela le déficit de \$4,500,000 on se trouve avec une somme de \$9,500,000, et si l'on en déduit la somme versée au fonds d'amortissement, il reste \$7,300,000 à ajouter à la dette pour cet exercice. Si l'on fait le même calcul pour les additions à la dette, depuis 1890, jusqu'à la fin de 1895, on a comme résultat \$15,952,987.

Mais un point dont la Chambre doit tenir compte, comme le pays, je l'espère, ne manquera pas de le faire, c'est que par la réduction du droit sur le verre, et l'abolition du droit sur le charbon anthracite et le sucre, les recettes du pays ont été diminuées de \$23,656,270 pendant ces cinq années. Ainsi, si les droits qui existaient en 1890 sur le verre, le charbon anthracite et le sucre avaient été maintenus intacts, la position serait celle-ci : la population aurait versé dans le trésor \$23,656,270 en taxes, ce qui aurait éteint l'augmentation de \$15,952,987, tout en laissant, \$7,750,000 applicables à la diminution de notre dette.

Je ne crains pas d'être contredit en affirmant que dans toute l'histoire moderne on ne peut pas trouver d'exemple d'un pays qui, en cinq ans, ait diminué au delà les taxes sur le même pied que le Canada, depuis 1890.

M. MILLS (Bothwell) : Quelle calamité.

M. FOSTER : J'espère que l'honorable député ne traitera pas cette question légèrement.

M. MILLS (Bothwell) : Le peuple ne la traitera pas légèrement.

M. FOSTER : Non, j'en suis bien convaincu, le public appréciera à sa juste valeur ce que je dis en ce moment.

Maintenant, je me permettrai quelques courtes considérations sur l'état général du pays pendant l'année écoulée, et pour faciliter la comparaison—pendant les dernières années écoulées, pendant laquelle on peut dire que nous avons traversé une période de crise commerciale et industrielle.

J'ai deux raisons pour cela ; la première c'est, afin que nous puissions nous former une idée juste et claire des résultats, et la deuxième c'est d'opposer cette idée juste et claire à ce que nos adversaires, par leurs discours et leurs écrits, représentent comme ayant été une période de misère et de crise, due à une mauvaise politique fiscale, à une mauvaise administration, une crise telle que le pays n'en a jamais eue.

Un des plus sûrs baromètres de la condition d'un pays, c'est la position que son crédit occupe sur les marchés monétaires du monde. Or, il est arrivé qu'en plein milieu de la crise, de la stagnation commerciale qui s'est fait sentir partout, et plus ou moins au Canada, nous avons été obligé, en octobre 1894, de placer un emprunt sur la place de Londres. Il a été mis sur le marché au milieu d'une crise financière et commerciale qui avait eu pour effet de

faire enfermer dans les voûtes de Londres d'énormes quantités d'argent que les banquiers ne laissaient sortir que sur les meilleures garanties, ce qui par conséquent, fournissait un moyen infail- lible de juger de la qualité des garanties qu'offrait un pays sollicitant un emprunt.

A une époque où les garanties coloniales étaient dépréciées, lorsque les obligations des colonies seules étaient cotées bien bas, à une époque où le commerce et les recettes du Canada diminuaient et que des bulletins mensuels, indiquant cette situation, étaient entre les mains des capitalistes de Londres, à une époque où la valeur des garanties offertes étaient scrutée et pesée avec plus de soin que jamais, à cette époque, dis-je, le Canada a emprunté sur le marché anglais deux millions et quart à 3 pour 100 et 95 minimum.

Qu'est-il arrivé ? Il est arrivé que pas un emprunt fait par le Canada n'avait été sollicité par un aussi grand nombre de capitalistes *bonâ fide*. Nous n'avons pas reçue moins de 566 différentes soumissions. Nous ne demandions que deux millions et quart et on nous a offert près de douze millions de louis. Les plus hautes soumissions étaient de £99 12s. 6d. ou presque le pair; la moitié était à £97 8s. 6d. et la moyenne £97 9s. 6d., et lorsqu'on calcule l'intérêt après avoir déduit l'escompte et les frais, on arrive à 3½ pour 100, le meilleur emprunt qui ait jamais été fait par le Canada en Angleterre.

Cela veut dire quelque chose, et la simple exposition d'un pareil fait en dit plus long que les vaines et bruyantes déclamations auxquels peuvent se livrer les ennemis du Canada dans un but de politique et de parti.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois que l'honorable ministre n'a pas encore produit devant la Chambre le prospectus de cet emprunt.

M. FOSTER : Non, mais je le produirai. Peu de temps après les Etats-Unis firent une émission de bons et le taux d'intérêt qu'ils portent et que les Etats-Unis sont obligés de payer, est d'une fraction plus élevé, en effet, je crois qu'il est exactement de 3½ pour 100 pendant que l'emprunt canadien a été pris à Londres à 3¼ pour 100.

Si l'on examine les circonstances différentes dans lesquelles ont été faites les deux opérations, il est facile de s'expliquer pourquoi les Etats-Unis, ont eu à payer un intérêt plus élevé, que dans d'autres circonstances, mais le fait n'en reste pas moins qu'un grand pays comme les Etats-Unis, faisant une émission de 60 millions, dont le remboursement était certainement assuré, a eu à payer 3½ pour 100, tandis que le Canada ne paie que 3¼ pour 100 sur son emprunt.

On trouve un autre indice de l'état du pays, dans les épargnes.

M. MILLS (Bothwell) : Ecoutez ! écoutez !

M. FOSTER : L'honorable député de Bothwell dit : "Écoutez ! écoutez." Il ne croit pas à l'épargne; il la méprise, mais lorsque son collègue était ministre des Finances en 1874-78, il ne professait pas le même mépris. Il parlait de l'épargne comme une preuve plus convaincante de la condition d'un pays, que ne voulaient l'admettre quelques-uns de ses adversaires. L'honorable député fait grand cas des traditions libérales, des précédents et des prin-

M. FOSTER

cipes libéraux tels qu'appliqués par le gouverne- ment actuel de l'Angleterre. Il n'a qu'à lire le compte rendu télégraphique du discours du chan- celier de l'échiquier pour constater que cet homme d'Etat voulant démontrer que la condition de l'An- gleterre n'est pas aussi mauvaise qu'on l'avait pré- tendu, insiste surtout sur le fait que l'épargne a augmenté parmi le peuple. Il n'y a pas à nier que cet argument a un grand poids. Voyons jusqu'à quel point nous pouvons l'invoquer en faveur du Canada. De 1874 à 1878, pendant une crise qu'on peut comparer à celle que nous avons traversée, il y eut une diminution de \$353,057, ou 4½ pour 100, pendant que pendant les cinq années correspon- dantes, il y eut une augmentation de \$41,271,908, ou de 21 pour 100.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je deman- deraï à l'honorable ministre en quoi consiste ces quarante et un millions. Veut-il parler des dépôts dans les caisses d'épargne de l'Etat ?

M. FOSTER : Non ; je parle de toutes les épargnes ; de celles des caisses d'épargne des bureaux de poste, de la banque d'épargne fédérale, des départements d'épargne des banques chartées, des dépôts à demande et à terme, et de la banque d'épargne du district de Montréal

M. MILLS (Bothwell) : Et les compagnies de prêts ?

M. FOSTER : Non, elles ne sont pas comprises dans ce relevé, bien qu'elles pussent l'être.

M. MILLS (Bothwell) : Certainement.

M. FOSTER : Les faillites sont aussi un baro- mètre assez sûr de la situation d'un pays.

Voyons le tableau que nous offre le Canada sous ce rapport. D'après le rapport de Dunn, Wiman et Cie., les faillites en 1890 représentaient un passif de \$18,000,000, et en 1894 de \$17,600,000, soit une diminution de 2½ pour 100. La même autorité porte le passif des faillites de 1874 à \$7,696,000, et en 1878 à \$23,908,000 soit une augmentation de 210 pour 100. Si on veut une autre comparaison plus juste peut-être, prenons la moyenne de 1874 à 1878 et nous arrivons à \$22,297,000, pendant que la moyenne de 1890 à 1894 n'a été que de \$15,690,000, dans la période de 1874 à 1878, la moyenne annuelle a été de \$6,500,000 plus élevée que la moyenne de 1890 à 1894.

Nous pouvons aussi prendre comme critérium l'état de notre commerce, et je ne crains pas de dire, après un examen sérieux et attentif des affaires commerciales du pays, durant ces cinq ou six der- nières années, que s'il faut en juger par les résultats obtenus, la situation est éminemment favorable et de nature à nous rendre fiers ; prenons notre com- merce de l'an dernier. Nos exportations en Angle- terre ont augmenté de \$4,500,000, en France de 100 pour 100, bien que l'ensemble ne soit pas très considérable.

M. LAURIER : Ecoutez ! écoutez !

M. FOSTER : Ce n'en est pas moins une aug- mentation, et je suis peiné de voir le chef de l'oppo- sition n'avoir que du ridicule à jeter sur tous les efforts faits pour augmenter notre commerce avec la France. Il doit oublier de quelle province il vient.

Il y a une augmentation dans notre commerce avec l'Allemagne de trois quarts de million à deux millions : notre commerce a aussi augmenté avec l'Espagne, l'Italie, la Belgique, Terre-Neuve, les Antilles, l'Amérique du Sud, La Chine et le Japon, l'Australasie et autres pays. Les seuls pays avec lesquels notre commerce a diminué sont les Etats-Unis, une forte diminution, le Portugal et la Hollande, une très faible diminution. On peut parcourir tous les Tableaux et dans aucune année antérieure, on ne trouvera un état de choses indiquant une augmentation plus générale et plus étendue de nos exportations dans différents pays du monde.

Quant à nos importations, elles ont augmenté avec l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, Terre-Neuve, l'Amérique du Sud, la Chine et le Japon et la Suisse, et chose remarquable nos exportations aux Etats-Unis ont diminué de \$8,000,000, et nos importations de \$5,000,000, cela fait un total de \$13,000,000, mais je n'ai pas de doute que la situation s'améliorera quand l'ère de l'extrême modicité des prix aura cessé et que les effets de l'abaissement du tarif voté à la dernière session du Congrès se seront fait sentir. Dans une seule année, notre commerce avec l'Allemagne est monté de \$4,576,000 à \$7,887,000, soit une augmentation de plus de 72 pour 100.

En 1889, qui est à peu près la date où la crise a commencé à se faire sentir dans le monde entier, les exportations du Canada étaient de \$89,000,000 ; l'an dernier, elles se sont élevées à \$117,500,000, soit une augmentation de \$28,500,000 pour cette période.

Que veut-on de plus ?

Nos exportations, l'an dernier, ont atteint \$117,500,000, ce qui est la plus forte année depuis la Confédération, à l'exception de 1893, qui a donné \$118,500,000 ; et si l'on tient compte de la baisse dans les prix, qui ne peut être niée, il est évident que notre exportation de l'an dernier a été la plus forte de toutes.

Prenons maintenant les importations, si on le préfère. En 1889, elles étaient de \$109,500,000, et l'an dernier de \$113,000,000, soit pour cette période, une augmentation de trois millions et demi, sans tenir compte que les prix étaient de beaucoup diminués, et que par conséquent, la somme de marchandises importées a été beaucoup plus considérable.

Je dis que le volume de notre commerce, importations et exportations réunies, a été aussi considérable que dans aucune autre année de la Confédération, et si les prix en 1894 avaient été les mêmes qu'il y a cinq ans, notre commerce serait en valeur ce qu'il est en volume et en quantité, c'est-à-dire, le plus fort et le plus élevé que nous ayons jamais eu depuis la Confédération.

Un autre excellent moyen de se rendre compte de la situation, c'est d'examiner l'état des moyens de transport d'un pays.

Prenons par exemple nos chemins de fer et nos navires et, que voyons-nous ? Nous voyons que de 1889 à 1894 le nombre de milles de nos voies ferrées a augmenté de 16,228 à 15,620 ; le nombre de milles parcourus de 38,800,000 à 43,700,000 ; le nombre des voyageurs de 12,200,000 à 14,500,000 ; le nombre de tonnes de marchandises transportées, de 13,000,000 à vingt millions et sept dixièmes ; et les recettes de \$42,000,000 à \$49,500,000. Les recettes, la quantité de marchandises et le nombre de voyageurs transportés, sont moins élevés que ceux des

deux années précédentes, et cependant, si on les compare entre elles, la différence est bien minime, comparée à la diminution qui a eu lieu aux Etats-Unis.

Prenons encore les cabotiers et le tonnage du commerce du pays, et que voyons-nous ? Nous voyons qu'il y a eu une augmentation constante dans le tonnage des navires qui sont entrés et sortis, à l'exclusion du cabotage.

Ce commerce s'est élevé à 18,446,000 tonneaux en 1890, à 18,692,000 en 1892 et à 20,353,000 en 1894. Il est évident que le tonnage augmente, et s'il va et vient, il n'est que juste de supposer que ces navires trouvent des chargements pour l'aller et le retour. On trouve la même augmentation dans le tonnage des cabotiers, à l'entrée et à la sortie ; 22,797,000 en 1890, 26,560,000 en 1894.

Il y a encore d'autres moyens de se rendre compte du résultat de ces cinq dernières années, que certaines personnes regardent comme une période de crise et d'épreuves pour le Canada.

M. MILLS (Bothwell) : Mais elles se font illusion.

M. FOSTER : Beaucoup se font illusion ; il y en a qui s'aperçoivent de leurs illusions, mais un grand nombre sont trop aveugles pour les voir.

M. MILLS (Bothwell) : Le ministre les voit.

M. FOSTER : Oui. En 1888-89, l'impôt douanier, réparti par tête de la population était \$5.01, et en 1893-94, de \$3.82, soit \$1.19 de moins par tête que notre population a eu à payer en impôts douaniers, bien que les importations en 1893-94 aient été plus considérables qu'en 1888-89.

Si l'on prend la proportion pour 100 des droits perçus sur les marchandises imposables et non imposables importées pour la consommation, on a 21.65 pour 100 en 1888-89, et seulement 17.13 pour 100 en 1893-94, soit une diminution de $4\frac{1}{2}$ pour 100 dans la moyenne de l'impôt entre ces deux années.

Les droits perçus en 1889 sur une importation de \$109,673,447 ont été de \$23,784,523, et sur l'importation de \$113,000,000 en 1894, de \$19,379,822, soit une diminution de \$4,404,501 dans les impôts, sur une importation de trois millions et demi plus forte qu'en 1889. C'est dans cette proportion que l'impôt a été diminué ; c'est autant d'argent qui n'est pas sorti de la poche des contribuables et c'est dû au fait que nous avons opéré des réductions quand le revenu était plus que suffisant. C'est autant de taxes remises à la population.

Faisons maintenant un autre calcul. Si depuis 1889-90 la moyenne des droits était restée ce qu'elle était alors, 21.65, les \$125,112,895 auraient été versées dans le trésor, au lieu de \$108,588,092. Nous avons donc épargné \$16,524,803 à notre population en abaissant la moyenne des droits de 21.65 à 17.13 pour 100.

Voilà ce que j'appelle la situation réelle et absolue du Canada, et avant de passer à un autre ordre d'idées, je vais la résumer rapidement. En cinq ans les importations ont augmenté en valeur de \$3,500,000, et elles ont naturellement augmenté considérablement en volume par suite de la baisse dans les prix. Les exportations ont augmenté en valeur de \$28,000,000, et de beaucoup plus en volume et, comme je l'ai dit, l'exportation de 1894 est la plus forte en valeur depuis la Confédération, à l'exception de 1893, et la plus forte de toutes en

volume. Dans la période de 1890 à 1894-95, nous avons eu un ensemble d'excédents de \$7,476,843. Nous avons aboli pour \$14,000,000 de taxes sur le sucre seul, pour \$3,750,000, sur deux autres articles, et pour une somme considérable sur divers autres, par la révision du tarif qui a eu lieu l'an dernier.

Nous avons augmenté la dette de \$8,600,000, mais l'intérêt sur cette dette n'est augmenté que de \$100,000. Je parle de l'intérêt net, car l'intérêt par tête de la population, est tombé de \$1.86 à \$1.79.

Pendant cette période, pas une seule banque canadienne n'a été obligée de fermer ses portes, par suite de la dureté des temps, pas une. Nos industries se sont bien maintenues. Le besoin et la misère ont été pour ainsi dire inconnus au Canada, et, comparativement, notre population est sortie de la tempête avec un navire moins avarié et des voiles plus intactes qu'aucun autre pays. Au plus fort de cette tourmente financière et commerciale, le drapeau du crédit canadien a flotté sur le marché monétaire de Londres, à une hauteur qu'il n'avait jamais atteint depuis l'union des provinces.

Je crois qu'aujourd'hui le vent est changé, les prix se relèvent, la confiance renaît, le commerce augmente, la consommation se fait plus forte, notre revenu s'améliore, comme je l'ai dit. Et le Canada, grâce à ses solides ressources, riche comme il est, grâce à ses superbes facilités de transport, à sa saine politique fiscale, à son administration sage et prudente sort aujourd'hui des sombres nuages d'une crise passagère pour entrer dans la clarté d'une prospérité qui éclipsera certainement toute autre période de son histoire.

Il y a encore d'autres considérations à faire sur le commerce du Canada, si on l'envisage à un point de vue relatif. On peut comparer notre commerce avec celui des autres pays, et je sollicite l'attention de la Chambre pendant que je vais faire cette revue rapidement.

Si l'on prend les grandes nations commerciales du monde—l'Angleterre, la France, les Etats-Unis, les colonies australasiennes—quel est le bilan de leur commerce pendant les 5 ou 6 ans dont j'ai parlé? En Angleterre, l'exportation des produits des manufactures s'élevait à £263,530,585 en 1890, et elle est allée constamment en diminution pour tomber à £216,194,239 en 1894—une diminution de £47,336,346 ou \$230,370,217. Ses importations qui étaient de £420,691,997 en 1890, n'étaient que de £408,505,718 en 1894, une différence en moins de £12,186,279 ou \$60,000,000 en chiffres ronds. Durant la même période les exportations de la France sont tombées de £150,136,000 à £131,001,000, et celles de l'Allemagne de £166,405,000 à £158,000,000. Les exportations des Etats-Unis sont tombées de \$1,015,732,011, en 1892 à \$869,204,937 en 1894; et celles des colonies australasiennes de \$72,500,000 en 1891, à \$65,000,000 en 1893. Les importations de la France sont tombées de £177,476,000, en 1890, à £164,779,000 en 1894; celles de l'Allemagne de £208,105,000 en 1890, à £198,000,000 en 1893; celles des Etats-Unis de \$827,402,462 en 1892, à \$654,994,622 en 1894; celles des colonies australasiennes de \$72,000,000 en 1891, à \$53,000,000 en 1893. Maintenant, si l'on prend le pourcentage de ces diminutions, on arrive à l'étonnant résultat suivant: De 1890 à 1894, la diminution des exportations a été de 18 pour 100 en Angleterre; 13 pour 100 en France; 5 pour 100 en

M. FOSTER.

Allemagne; 15 pour 100 aux Etats-Unis et 10 pour 100 en Australasie, pendant que dans la même période nos exportations ont augmenté de 22 pour 100. Dans les importations, la diminution a été de 3 pour 100 en Angleterre, et de 7 pour 100 en France; celles de l'Allemagne ont augmenté de 2 pour 100; celles des Etats-Unis ont diminué de 21 pour 100, et celles de l'Australasie de 26 pour 100, pendant que les importations du Canada sont, en valeur, exactement au même point qu'en 1890.

On peut commenter cette question à un autre point de vue encore—en comparant le Canada avec lui-même. Sous le rapport de la vérité, cette comparaison est plus satisfaisante, bien qu'elle puisse n'être pas aussi agréable pour tout le monde.

Il est admis que de 1874 à 1878, une crise a sévi au Canada. Il en a été souvent question depuis. Ce thème a fait le fond de plus d'un discours de *husting* et de plus d'un article de journal.

Mais depuis un certain temps il a été de mode chez un certain groupe d'orateurs et d'écrivains de prétendre que sous le rapport de la crise et de la dureté des temps et du mauvais état de choses, en général la période de 1890 à 1894, éclipsait de beaucoup celle de 1874 à 1878.

Examinons les faits: En avril 1874, le ministre des Finances d'alors, prononçait son exposé budgétaire, à peu près de la place que j'occupe en ce moment. Dans ce discours après avoir parlé du passé, il appelait l'exercice de 1872-73 "la dernière année d'abondance", avec un surplus de \$1,600,000. De l'exercice 1873-74, au milieu duquel on était alors, il disait:

Nous n'avons pas avancé, mais nous n'avons pas reculé non plus. Bien que nous puissions raisonnablement espérer que la richesse de la nation augmentera rapidement, nous ne pouvons pas nous attendre à aucune augmentation considérable dans la population. Pour éviter des déficits sérieux il faudra nécessairement une somme considérable de taxe additionnelle.

Il imposa pour \$3,000,000 de nouvelles taxes, et cette même année, 1873-74, ses dépenses ont augmenté de \$4,000,000.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Non.

M. FOSTER: L'honorable député peut prétendre qu'il n'en était pas responsable, mais dans tous les cas, c'est ce qu'on trouve dans les comptes publics. Ses \$3,000,000 de nouvelles taxes ont diminué son surplus de \$1,600,000 à \$888,775, en 1873-74, et à \$935,644 en 1874-75. Ses dépenses au compte du capital se sont élevées à \$10,000,000; il a ajouté à la dette \$8,476,502, en 1873-74, \$7,683,000, en 1874-75 et son commerce a diminué de \$17,000,000.

En février 1875, il prononce son deuxième exposé budgétaire. On le voit alors dorloter son excédent qui s'en va diminuant, et promettre qu'il ne sera pas plus petit l'année suivante. Il excuse la diminution des importations en disant que diminuer n'est pas rétrograder, chose qu'il ne devra pas perdre de vue cette année. Il console les gens d'affaires en exprimant l'espoir qu'ils trouveront "de nouveaux champs de commerce qui les dédomageront en partie, de ce qu'ils n'ont pas réussi, pour le présent, à obtenir de leurs amis de la république voisine."

En février 1876, il parle encore et commence ainsi:—

Il serait inutile et malhonnête de ma part de chercher à cacher à la Chambre que les circonstances dans les-

quelles nous nous réunissons sont telles qu'elles doivent recevoir notre plus grave considération. Il est malheureusement trop vrai que nous subissons et avons subi depuis plusieurs mois une crise commerciale d'une intensité pour ainsi dire, sans précédent*** Il y a des aires de misère profonde dans le pays.

Nous sommes au milieu d'une "tempête commerciale, d'une tourmente, si vous le préférez," \$20,000,000 de moins dans le commerce de l'année précédente; un surplus de dépenses imminentes de \$700,000; en présence d'une diminution encore plus grande de commerce, une perte plus considérable de revenu et une plus forte augmentation de dépenses. Il n'a pour se consoler que la pensée que que "bien que le marasme se soit emparé des intérêts industriels et commerciaux du pays" la baisse dans les prix est une chose contre laquelle, "ni lui ni aucun ministre des Finances ne peuvent se précautionner à l'avance," et "puisque le peuple en a plus pour son argent, somme toute, c'est plutôt un bien qu'un mal pour lui," et ce qui est déplorable pour le revenu est un avantage pour la population. Acculé par ses adversaires, sur la politique fiscale il déclare :

Peu importe que votre marché soit de quatre, de quarante ou de quatre cent millions, l'excès de production produira toujours la gêne. Et à ce point de vue particulier, peu importe aussi que nous ayons le libre échange ou la protection.

Avec de pareilles excuses et de pareilles platitudes, il s'en va sur un pied de deux millions de déficit, de vingt-sept millions de diminution dans le commerce, et de trois quarts de million d'augmentation dans les dépenses, et de huit millions et demi d'addition à la dette.

En février 1877, il revient à la charge et déclare que l'année 1875-76 a été excessivement critique et qu'on se la rappellera longtemps dans nos annales financières. Je le crois. Le commerce diminuait, et continua à diminuer. Notre revenu diminuait et ne donnait aucun signe, ni aucun espoir d'amélioration. Les seules choses qui augmentaient c'étaient les taxes et la dette, et elles augmentaient avec une rapidité vertigineuse.

Malgré tout, le ministre des Finances était confiant. Il accorda son violon sur une note joyeuse et déclara qu'il avait de bonnes raisons de croire que le pire de la crise était passé. Il se rabattit sur la circulation, les dépôts dans les caisses d'épargne, l'augmentation des assurances sur la vie, les exportations, la consommation du sucre et du thé, comme autant de raisons indiquant qu'après tout l'état du pays n'était pas trop désespéré.

Il a alors lancé son emprunt à 91 et portant 4 75 pour 100 d'intérêt, imposa pour environ un demi-million de nouvelles taxes, risqua la prédiction que le navire de l'Etat tenait bon contre la tempête et approchait des eaux calmes, s'endormit dans la douce chaleur des déficits passés et se

berça dans les délices anticipés du déficit d'un million et demi qui le guettait pour l'année suivante.

Il ouvrit la session de 1878 par une jérémiade financière comme jamais auparavant n'en avait prononcé ministre des Finances et comme jamais, je l'espère, il n'en sera prononcé à l'avenir.

Voilà maintenant près de quatre ans que, devenu ministre des Finances, j'ai eu la tâche désagréable de lui faire voir les graves embarras financiers qui nous menaçaient et la nécessité de nous soumettre à une augmentation considérable de l'impôt si nous voulions satisfaire aux obligations encourues. Malheureusement, quelques sérieux qu'aient été les prévisions que je faisais alors, la crise financière qui est survenue a été beaucoup plus longue que je ne m'y attendais. Ce n'est pas souvent que l'histoire de tous les pays consigne dans ses pages l'exemple d'une baisse aussi considérable que celle qui s'est produite pendant les deux ou trois dernières années.

Il déclara que l'ensemble de notre commerce était diminué de \$50,000,000, et le revenu de \$3,000,000. Bien plus, il avoua que le développement naturel du commerce canadien, avait été en outre retardé de 30 à 40 millions de piastres et le revenu, dans la même proportion; et lorsqu'il en vint à annoncer son nouveau déficit au milieu des sourires de plus d'un de ses auditeurs, il leur reprocha gravement cette légèreté intempestive qui les faisait sourire à l'annonce d'un déficit.

Voilà le tableau fidèle de la situation pendant la période de 1874 à 1878, tel que peint par le ministre des Finances d'alors.

Il annonça le déficit d'un million et demi pour 1876-77, une augmentation de la dette de \$8,700,000, démasqua ses batteries pour 1878, et laissa entrevoir un déficit existant de plus d'un million, et un déficit en perspective de près de deux millions, avec une augmentation de dépense d'un million et une augmentation de dette de sept autres millions.

Après tout ce que je viens de rappeler, nous pouvons espérer aujourd'hui, que nous sommes sortis d'une crise commerciale, qui cependant, n'a pas été aussi sévère—

M. MILLS (Bothwell) : Sortis ?

M. FOSTER : Oui, sortis, car je suis fermement convaincu que la crise est finie, que nous avons franchi le tournant et qu'à partir d'aujourd'hui les affaires vont aller en s'améliorant. Je n'exprime pas uniquement mon opinion en parlant ainsi. Loin de là. Il n'y a pas un journal financier des Etats-Unis, un journal sérieux du Canada, financier ou autre, qui, dans ses articles de fond, ses colonnes à nouvelles ou ses commentaires sur la situation, ne laisse entrevoir les mêmes espérances et ne fasse la même prédiction.

Pour résumer la question et la rendre plus facile à consulter, je donnerai sous forme de tableau, la comparaison entre les deux périodes 1874-79 et 1889-94 :

1874-79.	
Les exportations ont diminué de	\$18,000,000
Les importations	46,000,000
Les droits perçus	1,500,000
Les taxes ont augmenté de	1,500,000
La moyenne des droits a augmenté de 4 p. c.	
La dette a augmenté de	40,000,000
L'intérêt net sur la dette publique a augmenté de	1,500,000
L'intérêt par tête de la population a augmenté de \$1.34 à \$1.59.	
Credit tel qu'indiqué par l'emprunt	4 75
Déficits nets	5,500,000
Moyenne des faillites	22,100,000
Augmentation : passif des faillites	210 pour 100
Remise de taxes	Néant.
Diminution de l'épargne	4 5 p. c.

1889-94.	
Les exportations ont augmenté de	\$28,000,000
Les importations	3,500,000
Les droits perçus ont diminué de	4,400,000
Les taxes perçues	6,000,000
La moyenne des droits a diminué de 4 5 p. c.	
La dette a augmenté de	8,650,000
L'intérêt net sur la dette publique a augmenté de	100,000
L'intérêt net, per capita, a diminué de \$1 '86 à \$1 '99.	
Credit tel qu'indiqué par l'emprunt	3-16
Excédents des faillites	7,500,000
Moyenne des faillites	15,500,000
Diminution : passif des faillites	2 1/2 p. c.
Remise de taxes : sucre, charbon, verre	18,000,000
Augmentation de l'épargne	40 p. c.

Il contracte ensuite sur le marché de Londres un emprunt—tout compte fait, escompte, commissions et tout—au taux de 4-75 pour 100, que le Canada a continué à payer depuis ; le dernier emprunt de la dernière période a été fait à 3-16 pour 100.

Les déficits nets de la première période ont été de cinq millions et demi de piastres ; l'excédent net de la deuxième est de sept millions et demi.

La moyenne des faillites pendant la première période a été de vingt-deux millions et un cinquième et pendant la seconde de quinze millions et demi.

L'augmentation dans les faillites et le passif résultant des faillites a été de 2-10 pour 100 dans la première période et dans la deuxième, il y a eu une diminution de 2½ pour 100.

L'épargne a diminué de 4½ pour 100 dans la première période et augmenté de 40 pour 100 dans la deuxième.

Dans la première période, il n'y a pas eu de réduction de taxes, au contraire, l'impôt est allé constamment en augmentant ; dans la deuxième la remise des taxes sur le sucre, le charbon et le verre s'est élevée à \$18,000,000.

Maintenant, je dirai un mot de notre dette. Je désire donner à ce sujet une explication claire et concise, afin que ceux qui la lieront ne restent pas sous l'impression erronée que la dette actuelle du Canada a été contractée par le Canada pour des fins fédérales. Je vais expliquer en termes généraux pourquoi cette dette a été contractée.

En 1867, le Canada a pris à son compte \$77,500,000 de dette dues par les quatre provinces qui formaient alors la Confédération. Depuis, nous avons encore pris à notre compte, d'autres dettes provinciales, s'élevant à une somme de \$31,930,148,—et il s'agit ici d'une chose à laquelle personne n'objecte, puisque c'est une subvention aux provinces pour permettre aux gouvernements provinciaux d'administrer les affaires sans imposer de plus lourdes taxes. Cela fait une somme totale de \$109,430,148 que nous avons pris à notre compte pour dégrever les provinces.

Au 30 juin 1894, la dette nette du Canada était de \$246,183,029, mais si on en déduit ce que nous avons assumé pour les provinces, la dette fédérale, de 1867 à aujourd'hui, contractée par le Canada, pour des fins fédérales, n'est plus que de \$136,752,881. Cela fait une moyenne annuelle d'un peu plus de cinq millions.

Qu'avons-nous à mettre en regard ? Sur l'Intercolonial, qui a plus de 1,000 milles de longueur, la dépense imputable sur le compte du capital a été de \$44,966,424, sur nos canaux, la grande route de débouché et l'artère de la partie centrale du pays, ces canaux dont les dépenses ne soulèvent aucun murmure, dont les Canadiens sont fiers, qu'ils sont contents de voir agrandir et améliorer, pour répondre aux exigences et aux besoins du commerce, sur ces canaux, dis-je, nous avons dépensé \$41,709,038. Et le chemin de fer canadien du Pacifique, qu'on a vilipendé et qu'on a considéré comme le projet le plus insensé de des hommes intelligents pouvaient concevoir et soumettre à des législateurs, mais qui s'est justifié de lui-même, qui a fait voir sa puissance, qui a démontré son utilité indispensable pour le pays, à tel point que vous ne trouverez pas aujourd'hui deux opinions sur la nécessité de le compléter et sur la sagesse de la politique qui en a favorisé la construction—nous avons dépensé sur ce chemin une somme de \$62,604,535, imputable sur le compte du capital.

M. FORSTER.

et le tout forme un total de \$149,279,997. C'est-à-dire, dans ces trois entreprises seules, les artères du pays, nous avons dépensé \$11,527,116 de plus que toute la dette contractée par le pays depuis la Confédération.

En sus de cela, nous avons les terres fédérales qui ont été livrées à la culture ; nous avons les travaux publics qui ont été exécutés, nous avons acheté et colonisé les Territoires du Nord-Ouest, nous avons les édifices du parlement et autres édifices publics ; nous avons le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard et d'autres entreprises terminées, le tout formant une dépense totale imputable sur le compte du capital de \$166,369,288, sans compter les subventions aux provinces.

Ainsi, vous voyez qu'une somme de \$28,616,407 de plus que celle qui a été ajoutée à la dette fédérale a été dépensée pour les différents services du pays et imputée sur le compte du capital. C'est une explication claire de la dette telle qu'elle existe, et, tenant compte de ce montant et de l'actif, des trois premiers items que j'ai mentionnés, s'il n'y en a pas davantage, tout justifie la création et l'existence d'une dette nette de \$137,000,000.

Si nous examinons l'autre côté de la question, il y a quelque chose de plus à dire. Prenons le taux réel de l'intérêt, et nous verrons que nous avons payé, en 1868, 4-51 pour 100, et en 1894, 2-91 pour 100. L'intérêt net payé par tête, en 1868, s'élevait à \$1.29 ; en 1873, à \$1.31 ; en 1878 à \$1.58 ; en 1889, à \$1.86 ; et en 1894, à \$1.79, soit 7 centins de moins qu'en 1889. La baisse de la valeur de l'argent, la diminution du taux de l'intérêt rendent la dette moins lourde comparativement à son chiffre, de sorte que maintenant, avec notre crédit, nous pouvons avoir une dette deux fois plus considérable qu'en 1867 et ne pas payer davantage par tête. Le chiffre net de l'intérêt payé en 1888-89 était de \$8,843,539, et en 1894, \$8,994,788, soit une augmentation de \$100,000 seulement.

Arrivé à ce point et jetant un coup d'œil sur l'avenir, nous entrevoyons certaines obligations, et nous ne serions pas justes pour nous-mêmes, si en faisant un exposé financier, nous n'y comprenions pas ces obligations. Je me propose de les y inclure.

Nous avons des obligations courantes qui s'évalent à \$6,543,400 ; somme répartie en subventions à la Compagnie du chemin de fer Intercolonial, à la Compagnie du chemin de fer de Qu'Appelle et le Lac Long, à la Compagnie du chemin de fer de Calgary et Edmonton, au service océanique de la Chine et du Japon, au service océanique de l'Australie, subventions prévues par des crédits votés chaque année et qui s'évalent à \$6,543,400.

Nous avons les subventions aux chemins de fer en voie d'exécution formant une somme de \$2,257,059, ainsi que des subventions accordées à des chemins de fer non encore en voie de construction, mais qui le seront probablement avant longtemps, d'après ce que j'ai appris du département, s'élevant à \$2,587,257.

Puis, pour compléter le système de canaux du Saint-Laurent, élargir et approfondir les canaux conformément aux demandes soumises l'autre jour par le ministre, nous devons dépenser \$6,000,000. Mais, vu que je calcule à compter du 1er juillet 1895, j'estime qu'il faudra dépenser \$5,000,000 après cette date.

Ces canaux doivent être complétés indépendamment de tout parti au pouvoir, vu qu'ils sont

compris dans la politique des deux partis. Le chiffre total de ces obligations est de \$9,844,316.

Ce sont toutes les obligations courantes, toutes les obligations probables. Or, sans compter ce qui a été et ce qui sera prévu par les crédits annuels, tout cela forme une somme de \$9,844,316, qui sera payable dans le cours d'une période assez restreinte —trois, quatre ou cinq ans au plus. En fixant le délai à quatre ans, nous avons une dépense annuelle de \$2,461,000 imputable sur le compte du capital, soit un peu plus que la somme que nous prenons sur le revenu consolidé pour former un fonds d'amortissement pour la dette publique.

Il y a de plus une subvention accordée par un acte spécial au chemin de fer de Kingston, Smith's Falls et Ottawa s'élevant à \$250,680, et une subvention au chemin de fer de la Baie-d'Hudson, \$1,600,000. Ces subventions font partie des obligations contingentes, lesquelles, à échéance, seront imputables sur le compte des subventions aux chemins de fer. De plus, il y a la subvention tatautaire accordée au service rapide sur l'Atlantique, laquelle, cependant, sera à l'échéance, payée à même le fonds du revenu consolidé, avec l'aide, si la chose est nécessaire, des économies faites dans d'autres services, et qui, en conséquence, ne nous obligera pas de prendre sur le capital, vu que ce service sera dans la même position que celui de la Chine et du Japon et celui de l'Australie.

Et ce que je désire faire, ce que je crois être sage de faire, ce que je vais m'efforcer sérieusement de faire, c'est d'agir de manière à ce que le revenu couvre les dépenses courantes, et que la dépense imputable sur le compte du capital, en sus de tout excédent du revenu consolidé, s'il y en a un, soit égale ou non plus élevée que le chiffre annuel du fonds d'amortissement, ce qui tout en portant les dépenses imputables sur le compte du capital à \$2,500,000, à compter de ce jour, n'augmentera pas la dette d'une seule piastre.

Si cette politique peut être appliquée,—et je crois qu'elle peut l'être, tout en laissant des crédits suffisants aux différentes branches du service public —nous occuperons une position qui, au lieu d'exciter les craintes, au lieu de servir à effrayer le peuple pour lui faire faire certaines actions politiques, sera solide et durable, et qui, aux yeux de tout financier impartial, sera saine, florissante et bien établie.

Maintenant, M. l'Orateur, nous arrivons à un autre point, le revenu et les dépenses pour l'exercice 1895-96. Le revenu pour l'exercice 1894-95, d'après ce qui a été retiré et ce qui reste à percevoir, sera, disons, de \$53,800,000. L'amélioration estimée du revenu pour 1895-96—et c'est la preuve que j'ai foi en des temps meilleurs, et personne ne peut dire que c'est une estimation exagérée—est de \$1,200,000. Ce calcul est fait d'après l'impôt tel qu'il existe aujourd'hui. Le revenu pour l'exercice 1895-96 sera donc de \$55,000,000. Or, M. l'Orateur—

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Vous feriez mieux de diviser cette somme, suivant la coutume. Dites quelle somme proviendra des douanes, et combien de l'accise.

M. FOSTER : J'ai simplement pris le total en bloc, et je n'ai pas ici les chiffres des trois items qui forment ce total. Les estimations pour l'exercice 1895-96 sont devant la Chambre. Le gouvernement a unanimement manifesté le désir que, dans

les circonstances actuelles et jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli entre le revenu et les dépenses, les dépenses pour le prochain exercice soient réduites autant que possible sans nuire à l'efficacité du service public.

Or, l'examen de ces estimations fera voir qu'il y en a un certain nombre qui sont statutaires, et que nous ne votons pas, et qui, conséquemment, ne peuvent être modifiées. Il y en a d'autres que nous contrôlons jusqu'à un certain point, par exemple, le bureau de perception du revenu, mais qui ne sont contrôlables que jusqu'à un certain degré, parce que, si vous percevez des droits de douane, des droits d'accise, des recettes postales, des péages sur les canaux et les chemins de fer, vous devez entretenir ces services dans un état d'efficacité égale au progrès du temps ; de sorte que bien que vous puissiez retrancher quelque chose de ces services, il y en a d'autres qui ne sont pas contrôlables par le ministre des Finances ni par le gouvernement.

En retranchant ces services et les dépenses fixes, il reste vraiment peu de chose à enlever, et là encore en pratiquant l'économie vous devez avoir bien soin de ne pas détruire ou gêner des services qui sont nécessaires au pays.

Que voyons-nous aujourd'hui ? Il y a une estimation pour l'exercice 1895-96, de \$17,131,855, applicable à l'intérêt sur la dette, aux frais d'administration, au fonds d'amortissement et aux subventions fédérales, qui échappent à notre contrôle. Pour la perception du revenu il y a une estimation de \$9,378,313, et c'est une forte déduction comparativement aux dépenses du dernier exercice, ces deux sommes formant \$26,510,168. Il reste donc 10 ou 11 millions de piastres pour les dépenses qu'on peut appeler contrôlables.

Relativement à ces dépenses, un coup d'œil sur les estimations fera voir qu'il n'y a pas une seule augmentation, sauf en ce qui concerne le ministère du Commerce, qui est un département nouveau, et même avec la légère augmentation qu'il y a eu l'année dernière, ce département n'a pas augmenté d'une façon indue, en ce qui concerne les écritures.

En sus de cela, les pénitenciers ont une réduction de \$36,000—je cite des chiffres ronds. Le gouvernement civil, en tenant compte même de l'augmentation considérable des allocations statutaires, a subi une réduction de \$30,000 ; législation, \$200,000 ; arts et agriculture, \$3,400 ; quarantaine, \$33,000 ; immigration, \$70,000 ; pensions, \$814 ; milice, \$263,398 ; chemins de fer et canaux, \$183,058 ; travaux publics, \$375,325. Sous ce dernier chef nous dépensons depuis des années \$2,000,000 par année en moyenne.

Lorsque le revenu était florissant et que le trésor était plein, nous nous sommes montrés généreux en accordant des crédits pour les travaux publics du pays ; et l'histoire du présent gouvernement durant le temps qu'il a été au pouvoir depuis 1878, fait voir, je crois, qu'il a généreusement encouragé l'exécution des travaux publics, et qu'il leur a donné l'aide dont il pouvait disposer.

Mes honorables amis sourient quand on parle de travaux publics, mais si je peux me fier à ma mémoire, je crois que, lorsque mon honorable ami, le chef de l'opposition, en compagnie de mon honorable et brave ami de la Nouvelle-Ecosse, et de mon honorable mais un peu moins brave ami, le député de Lincoln (M. Gibson), et d'un ou deux autres messieurs, ont fait un pèlerinage à travers

s'engager dans un autre exercice avec la certitude d'un déficit considérable.

Le gouvernement a étudié cette question et en est venu à la conclusion que ce n'est pas ce qu'il y a de plus sage à faire ; que ce que nous avons à faire et comme gouvernement et comme législature, et en cela notre conduite sera approuvée par le pays, c'est de rétablir l'équilibre entre le revenu et les dépenses de la meilleure manière possible, et cela pour favoriser nos finances dans l'avenir, attendu que le maintien de notre crédit est de la plus grande importance. Pendant que les recettes étaient abondantes et que nous avions des excédents considérables, le gouvernement a pourvu aux besoins des différents services du pays avec libéralité, quelques-uns disent avec prodigalité, mais en tout cas avec générosité, personne ne peut le nier. Le gouvernement avait un excédent de recettes, et il s'est dit, tout en entretenant les différents services du pays, nous profiterons de ces recettes abondantes pour soulager le peuple d'une partie du poids des impôts. Et c'est ce qu'il a fait.

En 1890 et 1891 les droits sur le sucre brut furent abolis, ainsi que nous le savons tous, et ce fut un grand avantage pour le peuple, avantage dont il est aisé de juger l'importance par les chiffres que je vais citer et qui indiquent le volume des importations faites depuis ce temps, et il est facile de calculer combien les droits auraient produits.

En 1891, sous l'opération du nouveau tarif, on a importé quatorze millions de livres de sucre, et, d'après une moyenne basée sur l'ancien tarif, les droits se seraient élevés à \$227,474 ; en 1892 l'importation s'est élevée à 327,000,000 de livres, et les droits sur cette quantité auraient été de \$5,200,000 ; en 1893, la quantité de sucre importé fut de 252,500,000 livres, dont les droits auraient produit \$4,000,000 ; en 1894, la quantité importée fut de 303,000,000 de livres, et les droits se seraient élevés à \$4,821,000 ; en 1895, l'importation et les recettes évaluées d'après le même principe seraient comme ci-après : importations, 310,000,000 de livres et les droits auraient produit \$4,919,700.

Il s'agit de la taxe sur le sucre seul, la taxe sur le sucre brut, laquelle était certainement payée par le consommateur, puisque c'est une taxe imposée non sur un article produit dans le pays, mais sur une matière première importée, dont la taxe doit être payée par le consommateur. Si les honorables députés veulent additionner ces différentes sommes ils constateront que l'abolition des droits sur le sucre durant ces années dernières, à venir à l'année courante, représente une somme de \$19,175,333.

Mais, dira-t-on, si le droit était resté le même, l'importation du sucre n'aurait pas été aussi considérable. Retranchez l'importer quelle proportion vous aurez encore une somme de 15 à 19 millions de piastres que le peuple n'a pas eu à payer. Et cela non pas pendant que nous avions des excédents, mais pendant que le pays avait, surtout depuis les deux dernières années, à subir une crise, que nous appelons ici des temps durs.

Aujourd'hui, M. l'Orateur, le pays n'en voudra pas au gouvernement si, quand nous croyons utile pour le crédit du pays et son bien général de rétablir l'équilibre entre les dépenses et le revenu, quand nous faisons preuve de bonne foi en diminuant de \$2,400,000 les dépenses publiques, et en cela nous ne faisons que notre devoir—le pays, dis-je, ne

se plaindra pas, pas plus que la Chambre, je crois, si nous demandons au peuple, non pas de nous remettre dans le cours de l'année prochaine l'équivalent de l'ancien droit sur le sucre, mais de nous donner le tiers du droit qui existait en 1890 et 1891, lui laissant ainsi les deux tiers de l'impôt sur le sucre, et ne lui demandant qu'un tiers de l'ancien droit.

Ainsi, nous nous proposons d'imposer un demi-centin par livre sur le sucre brut, et d'augmenter la protection sur le sucre raffiné et autres articles dans lesquels le sucre est employé, en proportion seulement du droit d'un demi-centin par livre sur le sucre brut. Ce droit sur les importations que nous ferons probablement cette année produira \$1,200,000 ou \$1,250,000.

Mais ce n'est pas tout. Nous devons bien prendre garde si nous imposons des taxes dans le but évident de combler la lacune qu'il y a entre le revenu et les dépenses, de ne pas commettre l'erreur faite par mon honorable ami qui est en face de moi, et d'imposer de lourds impôts sans combler cette lacune. Nous devons avoir assez pour rétablir l'équilibre, nous devons être certains que ce que nous ajoutons suffira, et nous devons retirer un peu plus que ce que nous estimons être nécessaire aujourd'hui afin d'avoir la certitude que notre intention sera entièrement réalisée.

De sorte qu'il est nécessaire d'avoir un peu plus, et je me propose d'imposer une légère taxe additionnelle sur les spiritueux distillés. Le droit d'accise sur les spiritueux distillés est aujourd'hui de \$1.50 par gallon, et nous voulons ajouter vingt centins par gallon, élevant par là le droit d'accise à \$1.70 par gallon. Le droit de douane sur les spiritueux est maintenant de \$2.12½ par gallon, et nous voulons le porter à \$2.25, soit une augmentation de 12½ centins. Nous croyons que ce droit produira un revenu de \$500,000 ou de \$600,000, ce qui représente une augmentation de \$1,700,000 ou \$1,800,000.

Ces augmentations, avec les estimations que j'ai préparées et soumises à la Chambre, combleront le déficit, rétabliront l'équilibre, et nous donneront à la fin du prochain exercice une situation financière bien établie, et si les temps deviennent meilleurs, nous ramèneront aux beaux jours, ce que le pays ne déplorera certainement pas. Pour démontrer que le gouvernement est bien décidé à faire sa part, et que la Chambre consent à faire la sienne pour l'amélioration de la situation, nous avons non seulement retranché deux millions et demi de piastres des dépenses contrôlables du pays pour l'année, mais nous nous proposons de discontinuer pour l'année prochaine ce que nous avons jusqu'à présent fait d'une manière libérale, savoir, accorder des subventions à tant par mille aux chemins de fer à construire. Depuis 1884, quand cette politique a été inaugurée, à venir jusqu'à ce jour, nous avons dépensé plus de \$12,000,000 pour payer ces subventions ; c'est une moyenne de \$1,200,000 par année. Il y a les subventions courantes dont j'ai parlé, que nous retrancherons graduellement, mais en ce qui concerne le prochain exercice, il serait imprudent d'augmenter nos obligations en soumettant des résolutions accordant des subventions de tant par mille pour construire des chemins de fer dans le pays.

Ces explications établissent en peu de mots la position que le gouvernement prend, et la ligne de conduite qu'il recommande à la Chambre de suivre,

ligne de conduite qu'il croit être dictée par la prudence et par le désir de ne pas accabler le pays d'impôts, mais, tout en conservant l'efficacité de son service, de ne pas aller jusqu'à l'imprudence ou la prodigalité dans les travaux et les services publics que nous pouvons, avec l'équipement et les facilités que nous avons, nous dispenser d'augmenter pendant un an ou deux, tant que l'état de choses actuel durera.

M. l'Orateur, je vous remercie et je remercie la Chambre d'avoir écouté avec une si grande patience l'exposé un peu long de la situation financière du pays que je viens de faire. J'ai ici les résolutions, elles viennent de m'être remises, et je désire les examiner avant de les déposer définitivement sur le bureau de la Chambre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: C'est très bien, vous pourrez les déposer sur le bureau à huit heures. Nous allons dire qu'il est six heures.

Et à six heures la séance est suspendue.

Séance du soir.

DEUXIÈME LECTURE.

Bill (n° 26) constituant en corporation l'Association Canadienne des Banquiers sur la vie.—(M. Denison.)

Bill (n° 27) concernant la Compagnie de chemin de fer et de charbonnage d'Alberta.—(Sir Donald Smith.)

Bill (n° 28) constituant en corporation la Compagnie du Pont de la rivière Saint-Jean.—(M. McAlister.)

Bill (n° 29) constituant en corporation la Compagnie James McLaren (à responsabilité limitée).—(Sir James Grant.)

Bill (n° 30) constituant en corporation la Compagnie du Pont de Deschênes.—(Sir James Grant.)

Bill (n° 31) constituant en corporation la Compagnie de Bienveillance Canadienne.—(M. Moncrieff.)

Bill (n° 32) concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa, Arnprior et Parry-Sound.—(M. Featherston.)

Bill (n° 33) à l'effet de modifier l'Acte accordant certains pouvoirs à la Compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Aljoma* (à responsabilité limitée).—(M. Sutherland.)

Bill (n° 34) concernant la Compagnie du chemin de fer de Toronto, Hamilton et Buffalo.—(M. Coatsworth.)

Bill (n° 35) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer suburbain de la Rive Sud.—(M. Lachapelle.)

Bill (n° 36) à l'effet de modifier l'acte qui constitue en corporation la Compagnie du Tunnel du Canada et du Michigan, et de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie de Pont et Tunnel du Canada et du Michigan."—(M. Ingram.)

Bill (n° 38) concernant la Compagnie de distillerie de Hamilton (à responsabilité limitée).—(M. McKay.)

Bill (n° 39) constituant en corporation la Société de Prévoyance et de Prêt de Hamilton.—(M. McKay.)

M. FOSTER.

VOIES ET MOYENS—BUDGET.

M. FOSTER: M. l'Orateur, il ne me reste plus maintenant qu'à mentionner les résolutions que j'ai l'intention de soumettre au comité. Ainsi que je l'ai dit au cours de mes observations cette après-midi, il sera imposé et prélevé sur les spiritueux distillés un droit d'accise additionnel de 20 centins par gallon, et la première résolution l'explique.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Les résolutions sont-elles imprimées?

M. FOSTER: Elles ne sont pas imprimées mais écrites au clavographe. La deuxième résolution abroge simplement les articles du présent tarif lesquels doivent être révisés et modifiés. Puis viennent les résolutions qui ajoutent 12½ centins par gallon au droit sur les spiritueux importés. Puis, il y a un certain nombre d'articles dans la fabrication desquels le sucre est plus ou moins employé. Le droit sur le sucre étant augmenté, il est nécessaire d'y faire correspondre ces articles, et autant que possible j'ai établi une augmentation proportionnée. Le droit sur le lait concentré, qui était de 3 centins par livre, est de 3½ centins. Le droit sur le café concentré et autres articles de même nature, sera de 35 pour 100 au lieu de 30 pour 100. Le droit sur les biscuits sucrés de toutes sortes, sera de 27½ pour 100 au lieu de 25 pour 100. Le droit sur les fruits, sera de 2½ centins par livre, au lieu de 2 centins. Le droit sur les fruits conservés dans l'eau de vie ou autres spiritueux, sera de \$2 au lieu de \$1.90. Le droit sur les peintures et couleurs, broyées dans l'alcool, et sur tous vernis et laques à l'alcool, sera de \$1.12½, au lieu de \$1. Le droit sur les gelées, marmelades et confitures sera de 3½ centins au lieu de 3 centins.

Le droit sur tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et sur tous sucres raffinés, sera de 1½ de centin par livre, et sur le sucre ne dépassant pas le numéro seize, type de Hollande, le droit sera de ½ centin par livre. Le droit sur la glucose ou sucre de raisin sera de 1½ centin par livre, au lieu de 1 centin. Le droit sur le sucre candi et les confiseries, sera de ½ centin par livre et 35 pour 100, au lieu de 35 pour 100. Le droit sur les sirops et mélasses de toute sorte, sera de ¾ de centin au lieu de ½ centin par livre. Le droit sur les mélasses soumises au polariscope, sera de 1½ centin au lieu de 1½ centin par gallon. Ensuite vient une résolution concernant le sucre de betterave. Plusieurs années avant l'abolition des droits sur le sucre, nous avions l'industrie de la fabrication du sucre de betterave; et lorsque les droits sur le sucre brut ont été abolis, nous avons accordé à cette industrie une prime d'encouragement équivalant à 2 centins par livre de sucre, à peu près autant que le droit retranché sur le sucre brut, et cette prime existe depuis ce temps. Nous nous proposons de continuer cette prime pendant deux autres années; mais au lieu de donner une prime de 2 centins par livre nous accorderons 1 centin par livre sous forme de prime, et ½ centin sous forme de droit, ce qui fera un centin et demi par livre en faveur de cette industrie. Voici les résolutions:

Résolu.—Qu'il est à propos de modifier l'article 130 du chapitre 34 de l'Acte 49 Victoria (l'Acte du revenu de l'Intérieur) tel que modifié par l'article 4 du chapitre 46 de l'Acte 54-55 Victoria, en abrogeant le dit article et en y substituant ce qui suit:

130. Il sera imposé, prélevé et perçu sur tous les spiritueux distillés, les droits d'accise suivants, lesquels seront payés au percepteur du revenu de l'intérieur, comme il suit, savoir :

(a.) Lorsque la matière employée dans leur fabrication se composera d'au moins quatre-vingt-dix pour cent, au poids, de grains à l'état naturel ou non maltés sur chaque gallon de force de preuve d'après l'hydromètre de Sikes, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et soixante-dix centins ;

(b.) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués d'orge maltée, apportée en entrepôt dans la distillerie et sur laquelle on n'aura pas payé de droits de douane ou d'accise, ou lorsqu'ils seront fabriqués avec des grains à l'état naturel ou non maltés, employés en combinaison, dans les proportions prescrites par le département du revenu de l'intérieur, avec de l'orge maltée apportée en entrepôt dans la distillerie et sur laquelle on n'aura pas payé de droits de douane ou d'accise, sur chaque gallon de la force de preuve d'après l'hydromètre de Sikes, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et soixante et douze centins ;

(c.) Lorsqu'ils seront exclusivement fabriqués de mélasse, de sirop, de sucre ou d'autres matières saccharines, apportés en entrepôt dans la distillerie et sur lesquels on n'aura pas payé de droits de douane, sur chaque gallon de force de preuve d'après l'hydromètre de Sikes, et ainsi dans la même proportion pour toute force plus grande ou moindre, et pour toute quantité moindre qu'un gallon, une piastre et soixante et treize centins.

Résolu.—Qu'il est à propos de modifier l'acte 57-58 Victoria, chapitre 33, intitulé : *Acte à l'effet de réformer et de modifier les actes concernant les droits de douane*, en abrogeant les item ci-dessous mentionnés de l'annexe A du dit acte, savoir : 7, 31, 32, 55, 80, 81, 82, 152, 392, 393, 394, 395 et 397, et l'item 708 de l'annexe B du dit acte, et en y substituant ce qui suit :

7. Liqueurs spiritueuses ou alcooliques distillées de quelque manière que ce soit, ou contenant des spiritueux distillés d'une espèce quelconque, ou composés avec de pareils spiritueux, et tout mélange de ces spiritueux avec de l'eau, par chaque gallon de l'espèce de la force de preuve et lorsqu'elles seront d'une force supérieure à la force de preuve, le droit sera imposé et perçu sur la quantité augmentée au même taux que si les liqueurs étaient réduites à la force de preuve. Lorsque les liqueurs seront d'une force moindre que la force de preuve le droit sera perçu à l'un des taux prescrits ci-dessous, mais sera calculé sur une quantité réduite des liqueurs en proportion du degré de la force ; pourvu, toutefois, qu'aucune réduction de quantité ne soit calculée ou faite sur aucune liqueur de force moindre que quinze pour cent au-dessous de la force de la preuve, mais toutes ces liqueurs seront calculées comme étant de la force de quinze pour cent au-dessous de la force de preuve, ainsi qu'il suit :

(a.) Alcool éthylique, ou la substance communément connue sous le nom d'alcool, oxyde hydraté d'éthyl ou esprit-de-vin ; genièvre de toute espèce, n.s.a. ; rum, whisky, et toutes liqueurs spiritueuses ou alcooliques n.s.a. ; alcool amylique ou huile lourde, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de pommes de terre ou d'huile de pommes de terre ; alcool méthylique, alcool de bois, naphte de bois, esprit pyroxylique, ou toute substance connue sous le nom d'esprit de bois ou alcool méthylique ; absinthe, arack ou esprit de palme, eau-de-vie, y compris l'eau-de-vie artificielle et les imitations d'eau-de-vie ; cordiaux et liqueurs de toute espèce n.s.a. ; mescal pulque, sorbets au rum, schiedam et autres schnapps ; tafia, angostura, et amers ou breuvages alcooliques de ce genre, deux piastres et 25 centins par gallon.

(b.) Spiritueux et alcool de toutes sortes, mélangé à quelque autre ou à d'autres ingrédients et étant connus ou désignés comme anodins, élixirs, essences, extraits, lotions, teintures ou médicaments, non spécifiés ailleurs, deux piastres et vingt-cinq centins par gallon et trente pour cent *ad valorem*.

(c.) Parfums alcooliques et spiritueux parfumés, bay-rum, eaux de Cologne et de lavande, eaux pour chevelure ou la peau, eau dentifrices, et autres préparations pour la toilette contenant des spiritueux d'aucune sorte, lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons ne contenant pas plus de quatre onces chacun, cinquante pour cent *ad valorem*, et lorsqu'ils sont en bouteilles ou flacons contenant plus de quatre onces chacun, deux piastres et vingt-cinq centins par gallon et quarante pour cent *ad valorem*.

(d.) Ether nitreux, esprit de nitre sucré et esprit d'ammoniaque aromatisé, deux piastres et vingt-cinq centins par gallon et trente pour cent *ad valorem*.

(e.) Vermouth ne contenant pas plus de trente pour cent de spiritueux de preuve, et vin de gingembre n'en

contenant pas plus de vingt-six pour cent, quatre-vingt centins par gallon ; s'ils contiennent plus que ces proportions de spiritueux de preuve, deux piastres et vingt-cinq centins par gallon.

31. Lait concentré, trois centins et un quart par livre.

32. Café concentré, café concentré avec lait, aliments lactés et toutes autres préparations semblables, trente-cinq pour cent *ad valorem*.

55. Biscuits de toutes sortes non sucrés, vingt-cinq pour cent *ad valorem* ; biscuits de toutes sortes, sucrés, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*.

79. Fruits en boîtes ou autres colis hermétiquement fermés, deux centins et un quart par livre, le poids sur lequel le droit sera imposable, comprenant celui des boîtes et autres colis.

80. Fruits conservés dans l'eau-de-vie ou autres spiritueux, deux piastres par gallon.

82. Gelées, marmelades et confitures, N.S.A., trois centins et un quart par livre.

152. Peintures et couleurs broyées dans l'alcool, et tous vernis et laques à l'alcool, une piastre et douze centins et demi par gallon.

392. Tout sucre au-dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, et tous sucres raffinés de toute espèce, qualité ou type, un centin et quarante centimes par livre, tout sucre, n.s.a., non au dessus du numéro seize, type de Hollande sous le rapport de la couleur, tous égouts de sucre ou pompages égoutés pendant le transit, tout melado ou melado concentré, tous fonds de cuves et toutes conerations, un demi-centin par livre, les colis ordinaires dans lesquels ils sont importés étant francs de droits.

393. Glucose ou sucre de raisin, sirop de glucose et sirop de maïs, ou tous sirops en contenant quelque mélange, un centin et un quart par livre.

394. Sucre candi, brun ou blanc, et confiseries, y compris les gommés sucrées, les écorces candies et le maïs, cruvé, un demi centin par livre et trente-cinq pour cent *ad valorem*.

396. Sirops et mélasses de toute sorte, n.s.a., le produit de la canne à sucre ou de betterave, n.s.a., et toute imitations ou tous substituts, de ces sirops et mélasses, trois quarts de centins par livre.

397. Mélasses produites dans le procédé de fabrication de la canne à sucre avec le jus de canne, lorsqu'elle est importée dans les colis primitifs du district où elle est produite, dans le pays où la canne a été cultivée, et qui n'a pas été soumise à aucun procédé de traitement ou de mélange après avoir quitté le pays d'où elle a été expédiée en premier lieu—le colis dans lequel elle est importée s'il est un bois étant exempt de droit.

(a.) Accusant au polariscope quarante degrés ou plus, un centin et, trois quarts par gallon.

(b.) Accusant au polariscope moins de quarante degrés et pas moins de trente-cinq degrés, un centin et trois quarts par gallon, et en sus de ce droit un centin par gallon pour chaque degré ou fraction de degré au-dessous de quarante degrés.

Résolu.—Qu'il est expédient d'amender l'Acte 54-55 Vic., chap. 31, tel que modifié par l'Acte 55-56 Vic., chap. 8, en prescrivant qu'en vertu des règlements et restrictions qui pourront être établis par le gouverneur en conseil, il pourra être payé aux producteurs de sucre de betterave produit en Canada entièrement de betteraves cultivées dans le pays, entre le 1er juillet 1895 et le 1er juillet 1897, une prime égale à 75 centins par 100 livres pour chaque degré ou fraction de degré au-dessus de 70 degrés indiqués par l'éprouve polariscopique ; la dite prime ne devant en aucun cas dépasser en totalité une piastre par 100 livres.

Résolu.—Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les modifications qui y sont apportées aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnés, viendront en force à dater du 3 mai courant.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois que tous les députés qui siègent dans cette Chambre depuis trois ans et plus ont dû, avec surprise, constater dans le discours de l'honorable ministre une omission extraordinaire et sans précédent. Pour la première fois, certainement pour la première fois depuis qu'il est dans cette Chambre et qu'il occupe sa présente position—je peux dire pour la première fois depuis seize ans—un discours budgétaire est prononcé sans louer la politique nationale. Le pauvre vieux fétiche est négligé, et personne ne lui rend hommage.

Je n'en suis pas étonné. Comme plusieurs autres choses que l'honorable ministre connaît bien, il a